



La campagne pour l'élaboration des demandes de mutation pour le mouvement général prenant effet le 1er septembre 2022 (A, B, Géomètres, C administratifs et C techniques) **se déroulera du 16 décembre 2021 au 21 janvier 2022.**

N'hésite surtout pas à contacter les élu.es de ton département ou les élu.es nationaux pour établir avec toi ta demande.

Une bonne élaboration de la demande te permettra d'avoir le plus de chance pour obtenir ce que tu désires !

Tu peux contacter :

Cadres C : elusc@cgt.fr

Cadres Techniques : capn8techniques@cgt.fr

Cadres B : elusb@cgt.fr

Géo : sébastien.weber@cgt.fr

Cadres A : elusa@cgt.fr

Attention : Suite à la loi de la transformation de la Fonction Publique, depuis le 1er janvier 2020, les CAP nationales et locales relatives aux mouvements de mutation ne seront plus réunies. (voir article [Liquidation des CAP - Liquidation des droits des agents](#))

En pièce jointe, les instructions sur les règles de mutation applicables pour les agent.e.s des catégories A, B et C pour 2022.

Voici le calendrier prévisionnel de publication des résultats des mouvements nationaux des catégories A, B et C.

Mouvement général des géomètres-cadastrateurs	15/03/2022
Mouvement général des contrôleurs	29/04/2022
Mouvement général des agents administratifs	09/05/2022
Mouvement général des agents techniques	19/04/2022
Mouvement de 1ère affectation des inspecteurs stagiaires (promotion 2021/2022)	05/05/2022
Mouvement général des inspecteurs	05/05/2022

Pour les agents administratifs stagiaires rejoignant la DGFIP le 16 mai 2022, le mouvement de 1ère affectation sera publié le 23 mai 2022

fichiers:



[Télécharger guide_mutations_2022_version_def.pdf](#) (1.31 Mo)



[Télécharger note_rh1c_2021_11_4788_instruction_mutations_2022_ifip.pdf](#) (628.42 Ko)



Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

[Télécharger note_rh2a_-_instruction_mutations_b_et_c_campagne_2022.pdf](#) (1.11 Mo)

Public: [Infos / actions](#)

[Mobilité](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
